

ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

LE TROUSSEAU DE L'INTERNAT

Pour des mesures d'hygiène et de confort (il est interdit de dormir à même le matelas), **il est demandé aux familles de fournir obligatoirement :**

- Une parure de draps plats ou une parure de couette pour un lit d'une personne, qui **devra être changée tous les 15 jours**. Le lycée fournit une couverture, mais vous pouvez apporter une couette.
- Une housse de traversin (le traversin est fourni par le lycée). Vous pouvez également apporter un oreiller et sa taie.
- Du linge de toilette : **gants et serviettes doivent être renouvelés toutes les semaines**. Le linge de toilette ne doit pas rester dans les blocs sanitaires pendant le week-end.
- Un cadenas pour l'armoire.

LES RÈGLES DE SÉCURITÉ

En cas d'alerte, l'évacuation est immédiate et se fait selon la procédure en cours. Les internes se rendent au lieu de rassemblement et restent groupés (par bâtiment et par étage) afin que les Assistants d'Education puissent constater les effectifs.

TOUT APPAREIL ÉLECTRIQUE DE TYPE CAFETIÈRE, BOUILLOIRE ... EST INTERDIT DANS LES CHAMBRES

DÉROULEMENT D'UNE JOURNÉE A L'INTERNAT

6 h 50-----Lever

7 h 20-----Sortie impérative des bâtiments d'internat

7 h 20 à 7 h 30 -----Fermeture des bâtiments

7 h 20 à 7 h 50 -----Petit déjeuner

11H45----- Ouverture des bâtiments des étudiants **UNIQUEMENT**

18 h à 18 h 15 -----Récréation.

18h15 -----Ouverture des dortoirs des lycéens : 1^{er} appel et distribution d'une clef par chambre par les surveillants. Clé récupérée à 22 heures.

18 h 20 à 19h15-----Repas (l'entrée au self s'effectue entre 18h15 et 18h30) puis récréation (cour ou foyer)

19 h 15 à 20 h 45 : Etude surveillée obligatoire des lycéens avec 2^{ème} appel fait par un surveillant en charge de l'étude.

L'étude est un lieu de travail, donc le calme et le silence y sont de rigueur.

Les communications sur portables sont interdites pendant le temps d'étude, admises cependant de la fin de l'étude jusqu'à 22H00.

Les lycéens peuvent, avec l'accord du surveillant, demander à aller travailler dans une des petites salles de travail (pour du travail de groupe)

20 h 45 à 21 h 45 : Etude et/ou détente, douches, dans les chambres

Accès aux équipements de l'internat : foyer, salle de musique, salle de télévision.

21 h 45 à 22 h 00--- 3^{ème} Appel (Tous les lycéens doivent être dans leur chambre)

22 h 00----- Extinction des lumières, circulation dans les couloirs interdite pour les lycéens.